

<p><b>ÉTUDE</b></p>	<p><b><u>QUELS LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ?</u></b></p> <p>Dans un contexte de <b>professionnalisation progressive et récente des associations sportives</b>, et de complexification de leur environnement financier, juridique et concurrentiel, il n'est pas toujours évident pour les structures sportives d'<b>identifier les leviers prioritaires pour se développer</b>. Le Centre de Ressources DLA Sport a réalisé une étude dans le but de fournir des <b>outils de compréhension et des points de repère sur les leviers de développement potentiels des associations sportives</b>. <a href="#">En savoir plus</a></p>
<p><b>FINANCES</b></p>	<p><b><u>DISPOSITIF « VILLE, VIE, VACANCES » 2016</u></b></p> <p>La Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale (DDCS) de la Côte-d'Or, relance le programme pour cette année 2016.</p> <p>Le dispositif "Ville, Vie, Vacances" 2016 a pour but d'<b>accompagner financièrement</b> les porteurs de projets proposant, durant les périodes de <b>vacances scolaires</b> (printemps, été, automne, hiver), des activités sportives, culturelles ou civiques, en faveur des <b>jeunes âgés de 11 à 18 ans issus des quartiers politiques de la ville (QPV), n'ayant pas accès aux loisirs et aux vacances et rencontrant des difficultés...</b> <a href="#">En savoir plus</a></p> <p><b><u>APPEL À PROJETS 2016 : CRÉER DU LIEN SUR NOTRE TERRITOIRE</u></b></p> <p>Le <b>fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne</b> permet aux associations d'agir et de créer de nouveaux programmes pour le développement du territoire. Il vise à <b>valoriser</b> cette année un ou plusieurs projets portant sur la thématique du territoire et des liens qui se forment entre les acteurs. Il <b>récompense notamment</b> des projets à caractère social, artistique, culturel, humanitaire ou <b>sportif</b>. <a href="#">En savoir plus</a></p>
<p><b>BÉNEVOLAT</b></p>	<p><b><u>FRAIS ENGAGÉS PAR LES BÉNEVOLES : QUELLE FISCALITÉ ?</u></b></p> <p>Une association ne rembourse pas toujours ses bénévoles pour les dépenses que ceux-ci effectuent dans le cadre des activités de l'association. Les <b>parts non remboursées des dépenses</b> peuvent permettre une <b>réduction d'impôt</b>. Pour cela, le bénévole doit les porter sur sa déclaration des revenus. <a href="#">Lire la suite</a></p>
<p><b>BARÈMES</b></p>	<p><b><u>BARÈME KILOMÉTRIQUE 2016</u></b></p> <p>Retrouvez le <b>barème fiscal</b> de remboursement des frais kilométriques applicables aux <b>voitures, motos, vélomoteurs et scooters</b> : <a href="#">ICI</a>.</p>
<p><b>EMPLOI</b></p>	<p><b><u>CNDS 2016 : PROCÉDURES SPÉCIFIQUES POUR LES AIDES À L'EMPLOI</u></b></p> <p>Toute demande d'aide « Emploi CNDS » et « Apprentissage » doit faire l'objet d'un rendez-vous préalable avec le conseiller en charge de l'emploi. Consultez les fiches :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Emploi CNDS</b> : <a href="#">ICI</a></li> <li>- <b>Apprentissage</b> : <a href="#">ICI</a></li> </ul> <p><b><u>SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS</u></b></p> <p><b>Suivi périodique</b> : assuré par le médecin du travail ou par l'infirmier santé travail <b>tous les 24 mois</b> ;</p> <p><b>Visite d'embauche</b> : avant l'expiration de la période d'essai ;</p> <p><b>Visite de reprise</b> : dans les 8 jours de la reprise du travail après absence d'au moins 30 jours, maladie professionnelle, <b>congé maternité</b>,...</p> <p><b>Visite de pré-reprise</b> : pendant l'arrêt de travail à l'initiative du médecin traitant, du médecin conseil de la Sécurité Sociale ou du salarié,...</p> <p><b>Visite à la demande</b> de l'employeur ou du salarié.</p> <p><a href="#">En savoir plus</a></p>